

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2017

L'assemblée est accueillie au Centre paroissial et culturel dès 16h30 par Mme et M. Dorothee et Giuseppe DALLA VALLE ainsi que Mme Nicole TRUSCELLO, membre du comité et trésorière.

Le président, André GOSSAUER, ouvre l'assemblée à 17h03 et salue les personnes présentes. Elles sont au nombre d'environ 60, ce qui démontre tout l'intérêt porté par les membres aux activités de l'association. Il salue la présence du Président de Commune Luc FELLAY, ainsi que de M. David MICHELLOD, directeur de Région Dents du Midi SA RDDM SA et Laurent MEIER, conseiller communal à Champéry.

1) Contrôle des présences et adoption de l'ordre du jour

Sont excusés Alain CHEVALIER (vice-président de l'APCACH), Denis TAILLANDER, Didier FOCKING, Brita et Alan BAKER, Andréane RONGA, John CAMPBELL, Pierre GRELLY, Cynthia DEFAGO, Ernst VON ALLMEN, André PEISSARD, Daniel MULLER, Joseph GONNET, Gérald GENDRE, Alice et Gérard ROTH.

L'ordre du jour proposé ne soulève ni observation ou demande de modification et est donc accepté à l'unanimité.

2) Adoption des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2016 et de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 août 2017

Le PV de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2016 ne suscite aucune remarque. Il est dès lors accepté à l'unanimité.

Le PV de l'Assemblée Générale du 5 août 2017 ne soulève aucune observation. Il est également accepté à l'unanimité.

3) Rapport du comité sur les activités 2017 et approbation : Le président présente le rapport qui suit :

- **10^e anniversaire de l'APCACH** : l'APCACH a fêté ses 10 ans le 5 août 2017 par un apéritif ouvert à tous sur le parvis de l'église, suivi d'une raclette sous le couvert de Broisin. Le tout accompagné par l'orchestre local « les Sungate ». Grand succès, si ce n'est qu'on a regretté la faible participation des Champérolains. Ce point demeure un objectif majeur de l'APCACH : nous rapprocher des résidents permanents de Champéry.
- **L'Assemblée générale** extraordinaire a eu lieu le 5 août 2017 avant la fête du 10^{ème} anniversaire.
- **Organisation de 3 stamms et de la réunion d'été** : le premier stamm a eu lieu samedi 28 janvier 2017. Monsieur Laurent MEIER, Conseiller municipal, nous a alors présenté la « Filière du lait », projet pilote en Valais dans la vallée d'Illicz. L'intérêt fut grand.

Le 2^{ème} a eu lieu le 18 février 2017. La Société Générale a invité les membres à un apéritif dînatoire. Ont été abordées les questions fiscales des R2, en particulier les conséquences du nouveau règlement européen sur les successions internationales, les taxes sur les R2, la LAT, loi sur l'aménagement du territoire, et ses conséquences sur le parc immobilier constructible valaisan. Le nombre considérable de participants constitue un succès et a démontré l'intérêt des sujets abordés. Merci à la Société générale !

Le 3^{ème} stamm a eu lieu le 1^{er} avril. Le Président Luc FELLAY nous a présenté la LAT, loi sur l'Aménagement du Territoire, et ses conséquences sur le dézonage qui devra être fait à Champéry. Le projet Monteilly a également été présenté.

- **Participation aux travaux du STVDI et suivi de la nouvelle taxe de séjour** : ces activités étaient

étroitement liées et ont mobilisé intensément le comité. Mais finalement, les Communes de la vallée d'Illeiez ont accepté notre demande de prendre 50 jours et non 60 comme base de calcul du forfait de taxation pour la nouvelle taxe de séjour. Nous considérons donc ce sujet comme clos, même si subsiste un problème juridique de fond, soit de savoir si une taxation forfaitaire basée sur la capacité d'hébergement peut être juridiquement acceptable, alors que la loi valaisanne sur le tourisme stipule que la taxe de séjour est basée sur le nombre de nuitées effectives passées dans les résidences secondaires. A voir ce qui se passera dans un proche avenir si des résidents secondaires d'autres communes portent cette problématique devant le Tribunal fédéral. Dans le cas du règlement de Champéry, celui-ci a été homologué par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2017 et le délai pour le contester en justice de 30 jours se termine le 5 janvier 2018.

- **Information de nos membres et animation de notre site Internet** : le comité a informé régulièrement par courriels. Les nombreuses réactions positives reçues de la part des membres démontrent que ces informations sont les bienvenues.
- **Réunion publique de la FVSR2 le 18 mars** : la Fédération valaisanne des résidents secondaires a organisé un débat qui a réuni quelque 200 personnes dont bon nombre de responsables politiques et touristiques. Le grand succès de cet événement fait qu'une suite va être organisée le 24 mars 2018. Voir les activités 2018 ci-dessous.

Le rapport d'activité 2017 est alors soumis au vote de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

4) Comptes 2017, rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge au comité

Les comptes sont présentés et commentés par la trésorière, Nicole TRUSCELLO, qui est remerciée pour son excellent travail.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2017			
	30.09.2017		30.09.2016
	CHF		CHF
ACTIF			
Banque	28 238.30		26 771.90
Actifs transitoires	1 470.00		1 455.90
TOTAL DE L'ACTIF	29 708.30		28 227.80
PASSIF			
Passifs transitoires	500.00		1 750.00
Provisions pour soutien d'actions et projets	7 000.00		5 000.00
Fonds étrangers	7 500.00		6 750.00
Capital	14 977.80		9 003.95
Fond de réserve	6 500.00		6 500.00
Bénéfice/perte de l'exercice	730.50		5 973.85
Fonds propres	22 208.30		21 477.80
TOTAL DU PASSIF	29 708.30		28 227.80

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 2017				
	<u>2017</u>	<u>(Budget 2017)</u>	<u>2016</u>	
	CHF	CHF	CHF	
PRODUITS				
Produit des cotisations	12 650.00	13 000.00	13 850.00	
Dons	380.00	500.00	670.00	
Produits site et autres produits	1 400.00	1 000.00	1 400.00	
Produits des liquidités	3.00		3.05	
Total des produits	14 433.00	14 500.00	15 923.05	
CHARGES				
Promotion et développements	908.60	1 400.00	857.45	
Charges site internet	547.95	1 000.00	547.95	
Frais de fonctionnement et administratifs	1 098.00	1 000.00	513.90	
Soutien actions et projets	5 400.00	5 000.00	5 000.00	
10ème anniversaire	4 720.00	2 000.00		
Actions juridiques		3 000.00	2 000.00	
Frais financiers	27.95		29.90	
Cotisations et autres charges	1 000.00	1 100.00	1 000.00	
Attribution au fond de réserve				
Total des charges	13 702.50	14 500.00	9 949.20	
BENEFICE / PERTE DE L'EXERCICE	730.50		5 973.85	

Nicole TRUSCELLO souligne comment l'exercice 2017 se différencie de celui de 2016. En effet les charges 2017 ont été supérieures à celles de 2016 en raison des frais liés au 10^{ème} anniversaire et à une augmentation des frais consentis en faveur de la Fédération valaisanne.

En revanche, il n'y a pas eu de frais juridiques en 2017 contrairement à 2016.

En ce qui concerne les produits, les cotisations et les dons ont connu un léger fléchissement.

Ces éléments se traduisent par une contraction du bénéfice.

Dès lors La trésorière propose de reporter le bénéfice au capital. Aucune observation n'est émise provenant de l'assemblée. M. Giuseppe DALLA VALLE, vérificateur des comptes, donne lecture du rapport de vérification des comptes. Les comptes sont alors approuvés à l'unanimité sans avis contraire ni opposition.

La décharge est ensuite donnée au comité à l'unanimité sans opposition ni abstention et il est constaté que les membres de celui-ci n'ont pas participé au vote.

5.1) Election du comité

Jérôme HENNET, notre secrétaire depuis décembre 2014, a dû démissionner en cours d'année pour raisons professionnelles. Nous le remercions sincèrement pour l'excellent travail qu'il a accompli. Merci Jérôme !

André GOSSAUER, président, et Alain CHEVALIER, vice-président, ne sollicitent pas leur réélection aujourd'hui. Le président remercie Alain pour le support inconditionnel qu'il lui a donné sans discontinuer. Alain reçoit un bon

d'une cave valaisanne.

Dans le comité sortant qui se représente, aucun des membres n'est prêt aujourd'hui pour reprendre la présidence, aussi le comité va s'organiser en « comité directeur solidaire » comme nos statuts le prévoient. Se présentent par ordre alphabétique :

Martin GYGAX,	<i>nouveau</i>
Marie-Annick PENINON,	<i>nouvelle</i>
François PIDOUX,	<i>sortant</i>
Pierre STAMPFLI,	<i>sortant</i>
Nicole TRUSCELLO,	<i>sortante</i>
Gérald VISINAND,	<i>sortant</i>
Béatrice VOEGELIN,	<i>nouvelle</i>

Il est passé au vote et le nouveau comité est élu pour 2 ans. Son organisation interne se décidera au lendemain de cette assemblée et les responsabilités de chacun de ses membres seront attribuées à l'exception de celle de Nicole TRUSCELLO qui est confirmée dans sa charge de trésorière. Les membres de l'association en seront informés.

5.2) Election des vérificateurs des comptes

Sont sortants Julian TRUNKFIELD et Giuseppe DALLA VALLE. Ils sont réélus par acclamation. L'Assemblée les remercie pour leur engagement.

6) Information sur les activités 2018

La parole est passée à Pierre STAMPFLI qui informe l'Assemblée sur les activités prévues au cours du nouvel exercice :

Activités traditionnelles :

- Organisation de 2 stamms les 24.2. et 31.3 2018 à 17 heures au Palladium, et de l'Assemblée générale extraordinaire le 4 août à 17h à Barme suivie d'une raclette pour ceux des participants qui le souhaiteront.
- Soutenir les projets touristiques des sociétés locales
- Etre actif dans la société de développement
- Rechercher de nouveaux membres et nous rapprocher des résidents de tous bords, le but étant de développer une présence dans des lieux de rencontre et de convivialité :
 - Soirées gourmandes au **Café du Centre** tous les vendredi soir dès le 12 janvier (un verre offert par l'APCACH aux 24 premiers arrivants, durée 10 semaines)
 - Apéros en musique au **Bar de l'Atelier Gourmand** tous les samedis dès le 19 janvier (un verre offert par l'APCACH aux 24 premiers arrivants, durée 10 semaines)
 - Après ski en famille au Vieux Chalet, enfants et parents invités à écouter des contes racontés par Catherine Beysard, les dimanches 11, 18, 25 février et 4 mars à 15h30
 - **Nous invitons les membres de l'APCACH à participer activement à ces programmes pour établir un contact et un dialogue convivial**
 - Distribution de la carte d'information sur l'APCACH, susciter l'adhésion de nouveaux membres
 - Budget à charge de l'APCACH – CHF 5'000

Suivi de la nouvelle TS :

- Fédérer les associations R2 du Val d'Illeiez.
- Adhérer activement au développement touristique de la vallée.
- Placer un membre du comité au CA de Région Dents du Midi SA – RDDM SA.
- Placer un (des) membre(s) dans les commissions ad-hoc.

Liens avec nos partenaires :

- Participer au comité de la Fédération des R2 du Valais.
- Débat public de la FVSR2 samedi 24 mars au Châble :
 - *Débat public du samedi 24 mars 2018 de la FVSR2, 10h00 à 12h00 au Châble, Espace St-Marc*
 - **Communes et résidents secondaires : quel avenir commun ?**
 - *Représentants politiques : Messieurs **Eloi Rossier**, Président de Bagnes et **Gerhard Kiechler**, Président de Goms.*
 - *Représentants des résidents secondaires : Messieurs **Michel Mathys**, Anniviers, et **Adrian Baumgartner**, Bürchen.*
 - *Débat animé par **Vincent Fragnière**, rédacteur en chef du Nouvelliste.*

Les propositions ci-dessus sont alors mises en discussion :

Monsieur Michel DEVOS prend alors la parole. Il indique son désaccord avec le programme présenté. A son sens l'APCACH n'est pas là pour organiser des apéritifs mais devrait se consacrer à promouvoir les sports d'été pour faire venir du monde à Champéry et ainsi contribuer à offrir des activités aux enfants et petits-enfants de nos membres et des hôtes de la station. Il faut se mobiliser pour des projets touristiques d'été. Il remercie André GOSSAUER pour le travail fait, Celui-ci est très applaudi par l'Assemblée.

Yves DELAUNAY intervient alors et apporte des nuances à ce que Michel DEVOS a exprimé. Il souligne notamment que les informations sur les activités sont disponibles, encore faut-il faire en sorte de les consulter. En outre même si plus de dynamisme serait souhaitable, les projets prennent du temps pour être réalisés. Une approche impliquant l'ensemble du Val d'Illeiez est nécessaire qui permette d'assurer dans le tourisme l'avenir des jeunes de la vallée. Il se déclare confiant pour l'avenir et manifeste son souci d'offrir plus pour la saison d'été.

Madame Florence VERNEREY approuve la position de M. Michel DEVOS et relève néanmoins l'activité du centre équestre et les Summer camps.

L'assemblée approuve les activités 2018 sous réserve des remarques faites à l'unanimité sans avis contraire et trois abstentions.

7) Budget 2017, fixation des cotisations

Nicole TRUSCELLO propose de maintenir les cotisations à CHF 50.- par résidence, puis présente le budget qui compte peu de différences par rapport à celui de 2017 concernant les charges et produits de fonctionnement. Pour 2017, CHF 5'000.- sont prévus pour attribution aux projets locaux et CHF 5'000.- sont provisionnés pour d'éventuels événements extraordinaires.

APCACH - Budget 2018		
		CHF
CHARGES		
Promotion et développement	Réunion et événements	1 200.00
	Site internet	1 000.00
Frais de fonctionnement et financiers		1 200.00
Soutien d'actions et projets		5 000.00
Provisions pour événements extraordinaires		5 000.00
Autres charges		1 100.00
	Total des charges	14 500.00
PRODUITS		
Produit des cotisations		13 000.00
Dons		500.00
Autres produits		1 000.00
	Total des produits	14 500.00

M. Pierre STAMPFLI intervient alors pour souligner que le comité reste, s'agissant des projets auxquels l'APCACH pourrait participer, dans l'attente de ceux que les nouvelles instances touristiques entreprendront avant de décider lesquels l'APCACH soutiendra. Bien entendu l'APCACH peut poursuivre ses propres projets mais n'entend pas financer des projets bénéficiant de toute façon déjà par exemple du produit de la TS ce qui reviendrait à se substituer aux entités censées les réaliser.

Cela provoque une réaction de M. DEVOS qui souligne qu'il s'agirait à ses yeux d'amener les projets de l'APCACH sans les faire dépendre des projets des instances touristiques et qu'il conviendrait de se concentrer sur ce qui doit se faire à Champéry.

Monsieur Jean SCHMUTZ quant à lui considère qu'on ne saurait être isolationniste et ne pas avoir une approche au niveau de l'ensemble de la Vallée. Une coopération entre les différentes communes de celle-ci apparaît donc comme utile et l'APCACH pourrait s'impliquer dans des projets constructifs.

L'Assemblée alors approuve le budget à l'unanimité sans avis contraire et avec trois abstentions.

8) Divers et propositions des membres

Aucune proposition n'est parvenue au comité de la part des membres.

Madame Solange DEMOLE souligne qu'il y a des zones mortes dans le village et se demande ce qu'entreprennent les autorités pour éviter ces situations. Elle demande que le village soit mieux mis en valeur.

9) Message de la Commune, présentation de M. Luc FELLAY, Président, et de M. Laurent MEIER, Conseiller municipal de Champéry, présentation de M. David MICHELLOD, directeur de RDDM SA

Ces trois présentations peuvent être consultées sur notre site : www.apcach.ch.

Elles ont été assorties de la part des 3 présentateurs de commentaires supplémentaires dont nous retenons ce qui suit :

Le président Luc Fellay :

Il relève et se félicite de la volonté de dialogue et de concertation avec l'APCACH et de la nécessité de travailler avec les Champérolains et tout le Val d'Illeiez, Champéry étant trop petit pour survivre seul. Il rappelle les progrès accomplis depuis plusieurs années dans la vallée : services communs de pompiers, de police, de l'école et même des remontées mécaniques. Le fait que depuis des années maintenant les enfants de la Vallée se retrouvent sur les mêmes bancs d'école contribue à faire évoluer les mentalités vers la vision d'un avenir plus commun.

Le tourisme ne sera plus communal mais passera par la RDDM SA et il est important de manifester vos souhaits. Chaque commune présentera ses propositions avec un horizon à 2025.

Une commission intercommunale Taxe et Ethique est mise en place avec un représentant des R2 dans chaque commune.

Enfin, il rappelle le rôle de Chablais Invest dans le développement des infrastructures des 9 communes associées.

Monsieur Laurent Meier, conseiller municipal :

Il présente le projet agricole de la SAVI (société agricole du Val d'Illeiez) qui œuvre depuis 10 ans à soutenir les agriculteurs grâce à une convention Confédération et cantons pour protéger ces secteurs, le tout pour un investissement de 13 millions. Près de 20 projets sont en cours de finalisation dont une cave à fromages capable de traiter 80 tonnes par an ainsi que des actions production et marketing pour développer des marques propres à la vallée.

Monsieur David Michellod, directeur de RDM SA :

Il expose les grandes lignes du projet Val d'Illeiez, la SA étant plus spécialement responsable de l'information, de la communication et de l'animation des communes de la vallée, devant à ce titre, permettre de réaliser des économies d'échelle et de consolider et développer la clientèle actuelle. Tous les personnels impliqués dans chaque commune recevront une formation spécifique.

Gouvernance touristique (avec comités d'acteurs locaux), stratégie des destinations (accessibilité, expériences sportives, bien-être...), marketing (créer des packages d'activités, des cartes multi-accès, sous le thème « magie hivernale et liberté estivale »). Tout ceci sera soutenu par un nouveau site web avec plate-forme e-commerce et plus de communication sur toutes les activités et la création d'un top-événement qui traversera toute la vallée pour lancer les Dents du Midi en 2018.

Ces présentations suscitent de la part de M. Steve GASSER une remarque concernant l'affectation des montants TS que recevra RDDM SA et de la possibilité au regard du règlement TS de les investir dans la création d'infrastructures ou dans la promotion touristique.

M. DEVOS intervient aussi et relève qu'à son sens le Palladium n'est pas une infrastructure.

M. André GOSSAUER reprend la parole et souligne qu'un objectif important pour l'APCACH est d'avoir un représentant des R2 de l'ensemble de la Vallée faisant partie du Conseil d'administration de RDDM SA et des représentants dans les commissions ad hoc.

Ce point étant clos, M. Gérald VISINAND félicite chaleureusement M. André GOSSAUER pour tout ce qu'il a apporté à l'APCACH comme membre du comité puis président. Il retrace son parcours au sein de l'association et les responsabilités qu'il continue à assumer au sein de la Fédération valaisanne des associations de propriétaires de résidences secondaires. Il le remercie pour son engagement intense et pour toutes les activités qui ont été les siennes pour l'APCACH qui l'ont rendu irremplaçable.

Un cadeau lui est remis de la part du Comité.

Il est longuement acclamé.

L'Assemblée est alors levée à 19 heures.

Pour le procès-verbal : Marie-Annick PENINON et François PIDOUX